

Soumission chimique

R. Vilarino, N. Donzé, B. Schrag, Institut Central des Hôpitaux, Hôpital du Valais, Sion

Définition

La soumission chimique est l'administration, à des fins criminelles ou délictueuses, d'une substance psycho-active à l'insu de la victime. Ces produits sont, en règle générale, soit des médicaments détournés de leur usage habituel (par exemple les benzodiazépines), soit des stupéfiants (par exemple cannabis, ecstasy, LSD) ou encore, plus simplement et dans la plupart des cas, de l'alcool éthylique.

Idéalement, la substance utilisée dans ce but se doit d'entraîner les effets nécessaires à l'obtention d'un état favorable (du point de vue de l'agresseur). Les effets recherchés sont, entre autres, une sédation, une amnésie, un effet hallucinogène et une action désinhibitrice. De plus la molécule se doit de présenter des qualités pharmacologiques telles qu'une action rapide avec une demi-vie d'élimination courte, pour éviter toute possibilité de détection.

Epidémiologie

L'usage de molécules [1] permettant une « soumission chimique ou médicamenteuse » est un phénomène qui paraît de nos jours prendre de plus en plus d'importance. Cela implique l'administration à des fins criminelles ou délictueuses de substances psychoactives à l'insu de la victime. On parle de « drogues du violeur » qu'il n'est pas facile de déterminer, car en fait, seules les substances qui ont pu être identifiées sont considérées. Une étude anglaise [2] suggère qu'environ 5 % des personnes agressées sexuellement ont été droguées et qu'environ 15 % n'ont pu refuser la relation vu leur état d'intoxication alcoolique.

Les femmes, les enfants et les personnes âgées apparaissent comme les victimes les plus usuelles. L'empoisonnement par un membre de la famille est fréquent chez les enfants, par exemple pour obtenir une sédation, soit à visée pédophile, soit simplement pour « avoir la paix », et les personnes âgées, par exemple pour détourner leur vigilance; mais la majorité des observations concernent les filles jeunes, chez qui leur agresseur administre une substance afin de diminuer leur résistance à l'acte sexuel. La soumission chimique est un acte criminel, dont la prévalence semble être en augmentation, comme le rapporte l'étude de la littérature.

Les produits sont majoritairement incorporés dans des boissons, essentiellement le café, ou les préparations alcoolisées. Les aliments, comme les pâtisseries, sont peu utilisés.

Nature	Prélèvement ¹	Commentaires
Sang	5 mL prélevés sur tube fluoré 20 mL sur tube EDTA (2 x 10 mL ou 3 x 7 mL)	Pour la détermination de l'éthanolémie
Urines	30 mL dans un flacon de polypropylène	Permet « d'élargir » la fenêtre de détection temporelle en raison d'une persistance généralement plus longue des substances (et de leurs métabolites éventuels) présentes à plus fortes concentrations dans ce milieu que dans le sang
Cheveux	Mèche de cheveux orientés (indication pointe-racine) ² Mèche de cheveux orientés (indication pointe-racine) ² , prélevée 1 mois après les faits	Permet, en cas de découverte d'un xénobiotique dans le sang ou les urines, de différencier des prises répétées susceptibles de correspondre à un traitement médicamenteux prescrit à la personne concernée d'une administration unique à l'insu de la victime Ce prélèvement capillaire réalisé un mois plus tard permet éventuellement, mais de manière ciblée, de mettre en évidence un xénobiotique lorsque les prélèvements sanguins ou urinaires sont trop tardifs (GHB, benzodiazépines)
Divers	Echantillons susceptibles d'avoir contenu le produit psychoactif	Boisson, récipients même vides, nourriture

Conservation et acheminement³

Le sang et les urines sont à conserver au froid (+4°C ou -20°C) et à l'abri de la lumière

Les cheveux sont à maintenir au sec, température ambiante

- 1) les prélèvements biologiques doivent être réalisés de façon systématique et en double pour, dans un contexte médico-légal, permettre de réaliser l'expertise et la contre expertise;
- 2) modalités de prélèvement des cheveux : isoler une mèche d'environ 5 à 10 cm de diamètre légèrement en dessous du vertex (ou plusieurs mèches à l'aide de ciseaux les cheveux en dessous du fil, au plus près du cuir chevelu);
- 3) acheminement, le cas échéant, vers un laboratoire susceptible de pouvoir mettre en œuvre les méthodes analytiques adéquates

Tab. 1: Prélèvements à réaliser dans le contexte de suspicion de soumission chimique

Types de substances fréquemment rencontrées

Une liste de molécules à rechercher en première intention a été établie par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM). Elle vise à mettre en évidence, outre l'éthanol, première drogue utilisée dans la soumission chimique, la présence de benzodiazépines, d'autres hypnotiques et anxiolytiques, d'autres sédatifs et antihistaminiques H1, d'anesthésiques (GHB), de stupéfiants ou d'hallucinogènes.

Il est important de noter que la consommation volontaire d'alcool et/ou de cannabis constitue un facteur important de vulnérabilité et accentue les effets sédatifs et inhibiteurs des substances administrées par l'agresseur.

Echantillonnage

Très souvent, il n'y a pas eu de prélèvement biologique effectué lors de la prise en charge médicale et l'expert sollicité dans les suites d'un dépôt de plainte doit alors travailler sur dossier, ce qui peut être très difficile. Dans tous les cas, il s'agit d'une urgence judiciaire, que le sujet soit vivant ou décédé. En effet, chez les sujets vivants la métabolisation de nombreuses substances est particulièrement rapide.

De ce fait, il est important que les prélèvements à visée toxicologique soient réalisés de façon systématique et rapide, idéalement à double, notamment du sang, prélevé dans des tubes fluorés pour éviter la formation in vitro de GHB, ainsi que des urines, sur tube sec, à conserver à l'abri de la lumière, pour éviter la dégradation du LSD. Un prélèvement de cheveux, répété à quelques semaines, peut également s'avérer nécessaire.

Détection analytique

La médecine légale peut se retrouver impliquée dans la caractérisation de l'usage de ces substances dans le cadre de la soumission chimique. Le toxicologue peut voir sa tâche rendue difficile par des prélèvements tardifs, des substances à rechercher très faiblement dosées et une interprétation délicate et compliquée, en particulier avec le GHB.

Dans les affaires de soumission chimique, le protocole d'investigation appliqué à l'ICH implique une recherche de toutes les molécules citées au-dessus. Le GHB est également dans la liste et est recherché, si le délai entre l'événement et le prélèvement est inférieur à 12 heures. En effet, le GHB est rapidement éliminé et par conséquent difficilement détectable, plus de 12 heures après son ingestion/administration.

La mise en évidence d'une soumission chimique par l'analyse dans les prélèvements biologiques réalisés chez la victime peut être difficile si l'on considère que les concentrations dans l'organisme après une administration unique, sont difficilement détectables par les méthodes analytiques classiques. C'est le cas de certaines benzodiazépines qui vont passer inaperçues lors d'une recherche urinaire à l'aide de tests immuno-chimiques. Un autre élément à considérer est une demi-vie courte. En effet, si la durée de détection du produit employé est réduite, les analyses effectuées sur des prélèvements biologiques tardifs donneront des faux négatifs qui ne permettront pas d'affirmer la soumission (cas du GHB et de la plupart des benzodiazépines). Ces problèmes analytiques peuvent être minimisés par l'utilisation de méthodes plus sensibles (Chromatographie couplée à un spectromètre de masse) ou par la recherche du toxique ou de ses métabolites dans des milieux biologiques moins classiques que le sang et les urines, tels que les cheveux. Un autre facteur est l'instabilité in vitro : une instabilité de la substance dans les prélèvements biologiques qui diminue leur capacité à être détecté. Certaines sont des substances endogènes : c'est le cas du GHB qui se révèle être un composant naturel du corps humain. La détection systématique des concentrations d'origine endogène viendra toujours compliquer l'interprétation du résultat.

Références

- [1] Ann Biol Clin 2004, 62 : 529-38, Gaulier et al. Les substances de la soumission chimique : aspects pharmacologiques et analytiques
- [2] EMCDDA. Sexual assaults facilitated by drugs or alcohol.

Personnes de contact

Nicolas Donzé
Dr Bettina Schrag

nicolas.donze@hopitalvs.ch
bettina.schrag@hopitalvs.ch